

Les objectifs et les points de blocage ;

par l'institut Montaigne

Voici une tribune de Morgan Guérin, de l'institut Montaigne, sur les enjeux du projet d'accord commercial Europe-Etats Unis. L'un des objectifs initiaux consistent aussi de faire bloc (et marché) commun, pour faire contrepoids à la Chine, rappelle ce texte, qui énumère par ailleurs les points de blocage entre l'Europe et les Etats-Unis, quand il s'agit d'énoncer des règles communes.

.....

« Au lendemain de la publication de nombreux documents confidentiels concernant le traité transatlantique, François Hollande a déclaré : "A ce stade, la France dit 'non' dans l'étape que nous connaissons des négociations commerciales internationales". Une semaine auparavant, s'ouvrait à New-York le 13ème cycle de négociations entre les Etats-Unis et l'Union européenne pour le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement, plus connu sous les noms de Traité transatlantique, TTIP ou TAFTA.

Réunis à Hanovre, les chefs d'Etat européens François Hollande, Angela Merkel, David Cameron et Matteo Renzi rencontraient Barack Obama. Malgré la volonté répétée du président américain de conclure cet accord avant la fin de l'année, les chefs d'Etat ont préféré ne pas aborder ce sujet, preuve s'il en est des différentes oppositions politiques que concentrent actuellement ces négociations.

En effet, les Etats-Unis souhaitent parvenir rapidement à un accord pour éviter que le prochain Président ne puisse enterrer le projet, les actuels candidats en course pour la Maison Blanche ayant tous pris leurs distances avec la politique commerciale menée actuellement.

Au sein de l'Union européenne, plusieurs responsables politiques ont fait part de leur réticence à signer un traité qui ne corresponde pas à leurs exigences. Rappelons qu'en matière de politique commerciale commune, la Commission européenne dispose d'une compétence exclusive et que les Etats membres ne sont donc pas présents directement à la table des négociations.

Les objectifs des négociations

Combinées, les économies de l'Union européenne et des Etats-Unis représentent près du tiers du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat. Les deux rives de l'Atlantique ont depuis longtemps tissé de forts liens commerciaux et d'investissement. L'objectif du TTIP est de renforcer ce commerce transatlantique en partageant des normes similaires et en fixant des standards réciproques afin de permettre aux entreprises européennes et américaines d'avoir directement accès au plus grand marché du monde.

Cependant, ces objectifs économiques ne doivent pas masquer la réalité géopolitique d'un tel traité. Le secrétaire d'Etat américain John Kerry exposait ainsi le 12 avril dernier la stratégie américaine qui sous-tend le TTIP mais également le Partenariat Transpacifique signé le 4 février 2016 entre les Etats-Unis et onze autre pays autour de l'océan Pacifique (qui comprend entre autre le Canada, le Japon et le Vietnam). L'objectif recherché par les Etats-Unis est de renforcer les liens économiques

et politiques avec ses alliés afin de contenir l'influence croissante de la Chine. Le TTIP constitue ainsi, du point de vue américain, le volet européen d'une stratégie mondiale de plus grande ampleur. En Europe, certains dirigeants perçoivent le TTIP comme un outil permettant d'arrimer la puissance américaine au continent afin de prévenir les risques d'un désengagement progressif consécutif au « pivot asiatique » annoncé en 2011 par Barack Obama.

Le contenu de l'accord en négociation

Le TTIP va plus loin que les accords de libre-échange traditionnels. Pascal Lamy, ancien directeur de l'OMC, le décrit comme un traité de 3ème génération. En effet, s'il comporte une partie « classique » qui s'attache à réduire les barrières tarifaires – taxes et droits de douane – entre les deux zones économiques, le TTIP se distingue des traités antérieurs en ce qu'il cherche avant tout à réduire les « barrières non-tarifaires ». Celles-ci sont nombreuses et de nature très diverses. Il peut s'agir soit de mettre en place une reconnaissance mutuelle des réglementations et des normes, soit de les faire converger vers une norme unique. La difficulté d'un tel projet tient à la multiplicité des normes inhérentes à chaque secteur économique et au fait qu'Américains et Européens ne partagent pas toujours la même conception des impératifs de précaution et de protection.

Le TTIP cherche également à assurer une meilleure concurrence entre les entreprises. La négociation sur les appellations d'origine s'insère dans cette partie, les Européens souhaitant que les Américains respectent les règles applicables dans l'Union européenne sur l'utilisation de certaines indications géographiques en matière agricole, agroalimentaire et dans le secteur des boissons alcoolisées.

Enfin, le traité comprendra une partie concernant le règlement des contentieux entre investisseurs et Etats. L'objectif est de créer un dispositif permettant aux entreprises de régler leur contentieux avec les Etats où ils investissent sans avoir recours aux tribunaux de ces Etats. Ce type de clause, plus connu sous le nom d'ISDS, est présent dans un grand nombre d'accords à travers le monde.

Les points de blocage

De nombreux points de blocage empêchent toujours la conclusion de l'accord. Le 22 avril dernier, les secrétaires d'Etat français et allemand responsables des négociations transatlantiques ont publié une déclaration commune concernant les différents sujets pour lesquels ils estiment nécessaire une avancée substantielle des négociations :

Sur la convergence réglementaire

La France et l'Allemagne souhaitent que la convergence réglementaire soit réalisée sur la base de critères élevés de protection des consommateurs et des citoyens et que le cadre de coopération réglementaire prévu par le traité laisse aux Etats leur liberté de réglementer.

Sur les marchés publics

Actuellement, les marchés publics européens sont bien plus ouverts aux entreprises américaines que ne le sont les marchés publics américains aux entreprises européennes. L'Union européenne a

donc un intérêt offensif à assurer à ses entreprises le libre accès aux marchés publics fédéraux et subfédéraux américains.

Sur les services

Ce chapitre implique une variété de secteurs. La France a obtenu l'exclusion du secteur audiovisuel du traité alors que les Etats-Unis souhaiteraient l'inclure. A contrario, l'UE souhaite que le Traité comprenne une partie sur les services financiers tandis que les américains s'y opposent. Enfin, la protection des données personnelles dans le cadre du marché des services transatlantique soulève encore bon nombre de craintes.

Sur l'agriculture

Depuis le début des négociations, les Européens souhaitent que le traité reconnaisse leurs système d'indications géographiques qui correspond aux diverses appellations de produits régionaux. De plus, le secteur agricole sera sans doute l'unique secteur pour lequel la levée de toutes les barrières tarifaires est vraisemblablement exclue.

Sur le développement durable

Les Européens souhaitent que le TTIP soit l'occasion de créer un véritable modèle transatlantique dans le domaine du développement durable. Selon Matthias Fekl, secrétaire d'Etat chargé du commerce extérieur, le traité tel qu'il est rédigé actuellement aurait pour effet de « détricoter » l'accord conclu lors de la Cop 21 à Paris.

Sur la protection de l'investissement

L'accord commercial récemment signé entre le Canada et l'UE prévoit que le règlement des contentieux entre investisseurs et Etats se fasse devant une Cour de justice de l'investissement créée par ce même traité. Les Européens souhaiteraient que le TTIP fasse référence à cette Cour comme organe de règlement des litiges, ce à quoi les Etats-Unis s'opposent pour l'instant.

Situation actuelle

Ces dernières semaines, le président de la République comme le Premier ministre ont chacun exprimé leur volonté de ne pas signer un traité qui ne correspondrait pas aux attentes initiales. Alors que la Commission européenne travaille activement pour parvenir à un accord avant la fin de l'année, le gouvernement français profite de l'érosion du soutien public pour peser dans les négociations.

En effet, le 21 avril dernier, la fondation Bertelsmann rendait public les résultats d'un sondage sur le TTIP. Seuls 17 % des Allemands et 15 % des Américains considèrent le TTIP comme une bonne chose, a contrario ils sont 33% des Allemands à penser que c'est un mauvais projet et 18% des Américains. De tels résultats peuvent surprendre dans deux nations connues pour leur attachement au principe du libre-échange.

Cette méfiance à l'encontre du traité pourrait même déstabiliser l'assise pourtant très forte d'Angela Merkel puisque 42% des électeurs de son parti, la CDU, y sont à présent opposés ».

Morgan Guérin

Institut Montaigne

<http://www.institutmontaigne.org/>

(mai 2016)